

## SOCIÉTÉ • PRISONS

**Assesseurs extérieurs en prison : « Nous sommes les yeux, les oreilles et la voix de la société civile »**

Depuis 2011, la France est le seul pays à rendre obligatoire la présence d'un citoyen au sein des commissions de discipline, pour apporter davantage de transparence dans un milieu carcéral opaque.

Par Charlotte Chabas • Publié aujourd'hui à 02h46, mis à jour à 05h40

Article réservé aux abonnés



Au centre pénitentiaire de Neuvic, en Dordogne, en octobre 2019. GEORGES GOBET / AFP

Depuis quatre ans, c'est le même rituel. Au moins trois fois par mois, Sophie D.\* abandonne à l'entrée toutes ses affaires de civil. Seul un crayon et un carnet sont tolérés. Il lui faut franchir le détecteur de métaux, juste avant la première porte fermée par une lourde serrure à l'ancienne ; puis un deuxième sas, où elle doit s'équiper d'un petit boîtier « alarme sécurité ». « *Ce n'est pas très utile, mais on ne fait pas ce qu'on veut en prison* », résume cette ancienne responsable d'une chocolaterie.

La quinquagénaire pénètre alors dans la cour de cette prison du centre de la France, où évoluent des détenus. Parfois, elle prend un café ou un plat chaud à la cantine. Accompagnée d'un surveillant, elle gagne ensuite le quartier disciplinaire, en longeant les cellules. Enfin, elle touche au but : une petite salle de quelques mètres carrés, où Sophie D. rejoint le directeur, un greffier et un surveillant officier. Assis face à eux, à moins de deux mètres, un prisonnier, accompagné s'il le souhaite d'un avocat.

Violence, consommation de drogue ou possession d'un téléphone portable... le détenu est là parce qu'il a enfreint les règles de détention de l'établissement, et sera sanctionné en conséquence. Mais depuis 2011, le personnel pénitentiaire n'est plus seul pour établir cette décision : la France est le seul pays à rendre obligatoire la présence d'un citoyen extérieur au sein de ces commissions de discipline, selon la Direction de l'administration pénitentiaire (DAP).

Lire aussi | [En prison, le mitard pour lutter contre les portables](#)

## « Faire tomber un certain nombre de fantasmes »

L'objectif ? Apporter davantage de transparence dans les quelque 55 000 décisions rendues chaque année par les 186 établissements pénitentiaires français – maisons d'arrêt, centres de détention ou maisons centrales. « *Nous sommes les yeux, les oreilles et la voix de la société civile dans cet univers si fermé* », résume Sophie D.

### « L'arrivée des assesseurs extérieurs nous a obligés collectivement à être plus transparents », Nadine Picquet

Une révolution, dans un milieu carcéral marqué par l'opacité. « *La commission de discipline a longtemps été un lieu de pouvoir, avec tous les excès que cela implique*, souligne Nadine Picquet, directrice de la prison de Fleury-Mérogis (Essonne), la plus grande d'Europe. *L'arrivée des assesseurs extérieurs nous a obligés collectivement à être plus transparents, plus justes, plus argumentés, pour faire tomber un certain nombre de fantasmes et montrer qu'on n'a rien à cacher.* »

Les commissions se déroulent selon un protocole précis. Il y a d'abord une lecture du compte rendu d'incident rédigé par le personnel pénitentiaire, puis le prisonnier s'explique, seul ou avec son avocat. Les membres de la commission écoutent et interrogent. Ensemble, ils devront décider des sanctions à appliquer pour ce délit, allant d'un simple avertissement à des privations d'argent ou de parloir. Dans le pire des cas, ce sera un placement à l'isolement pour une période maximale de trente jours.

### Un rôle strictement consultatif

L'avis de l'assesseur extérieur n'est que consultatif, seul le directeur d'établissement a le dernier mot sur la sanction. « *Parfois, on a le sentiment d'échouer à se faire entendre, mais d'autres fois on fait pencher la balance*, explique Pierre F., assesseur depuis 2012 dans la région lyonnaise. *Ce sont des petites victoires, mais elles peuvent redonner un sens de la justice au détenu, lui faire sentir qu'il compte.* »

Lire aussi | [A la prison de Fresnes, alerte sur le « traitement inhumain » et « dégradant » des détenus](#)

### Comment s'habiller ? Se présenter ? Se comporter avec le personnel pénitentiaire ? Avec les détenus ?

Cette fonction d'assesseur extérieur, Sophie D. l'a découverte « *complètement par hasard* ». En pleine reconversion professionnelle, cette assistante administrative fait des recherches sur le milieu carcéral – « *un sujet tabou, mais qui [l]'a toujours intriguée* ». Pour postuler, il suffit d'être majeur et de ne pas exercer de profession en lien avec le monde judiciaire. La mère de famille envoie sa candidature au président du tribunal de grande instance, qui l'accepte quelques semaines plus tard.

D'abord, il y a eu « *un léger vertige* ». Comment s'habiller ? Se présenter ? Se comporter avec le personnel pénitentiaire ? Avec les détenus ? « *J'ai lu tout ce que j'ai pu sur le sujet, c'est-à-dire pas grand-chose* », regrette-t-elle, notant « *un manque de formation* ». Du jour au lendemain, il a fallu « *se jeter dans le grand bain* ». Au fil des semaines et des observations, aller en commission de discipline est devenu « *[sa] bouffée d'oxygène* », car en face le besoin est immense. « *Il y a des humains à qui il faut rappeler que la société ne les a pas complètement abandonnés* », résume Sophie D.

### « On est un grand témoin, sans a priori »

Pierre F. a lui aussi découvert la fonction par hasard, sur une brochure lue dans une salle d'attente. La fonction vient alors d'être créée et le personnel pénitentiaire peine à se faire à la présence de ce

nouvel interlocuteur.

« *Beaucoup de surveillants avaient peur qu'on vienne les juger* », se souvient ce gérant d'une société civile immobilière. Pourtant, « *aucune parole n'a plus de valeur que l'autre* ». Dans ce milieu qui « *abîme tellement* », l'assesseur extérieur est « *un équilibriste* », qui écoute les récits avec la même distance. « *On est ni pour l'un ni pour l'autre. On est un grand témoin, sans a priori* », qui tente de « *ramener de l'apaisement* » dans ce lieu si particulier.

**Lire aussi | Prisons : l'OIP dénonce les violences des surveillants contre les détenus**

La personnalité de l'assesseur extérieur joue alors pleinement. « *En tant que femme d'un certain âge, je sais que je leur renvoie l'image d'une mère, alors j'essaie de les emmener vers la réflexion morale* », souligne Sophie D. Quand elle voit le nombre de jeunes de l'âge de ses enfants, elle a le sentiment que « *la société a failli* ».

« *On essaie de créer le déclic, de les aider à se projeter hors les murs* », raconte François B., assesseur à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis. Aux détenus, il demande souvent s'ils feraient la même chose au travail ou dans leur famille. « *Il faut croire dans le genre humain, mais ne pas être naïf pour autant* », résume-t-il.

## Des odeurs « de soupe, de moisi et de javel »

Face à eux qui ne portent pas l'uniforme, les langues se délient parfois plus facilement. Les cellules vétustes, la surpopulation carcérale, les trois douches par semaine, même en pleine canicule. La détresse du personnel, les violences, les trafics.

« *C'est un milieu à vif* », déplore Nicolas, un enseignant de 41 ans qui exerce dans un centre de détention dans le Sud. Lui ne compte plus les détenus « *en grosse détresse psychologique, voire psychiatrique, qui devraient être pris en charge dans des milieux plus adaptés* ». « *L'état de délabrement des prisons françaises, on se le prend en pleine face* », résume-t-il, marqué « *dans sa chair* » par ces odeurs « *de soupe, de moisi et de javel* ».

## « Il ne faudrait pas que cela devienne une profession, ce serait dénaturer la mission », souligne Guy-Bernard Busson

Quel bénéfice tirent ces citoyens qui donnent de leur temps – jusqu'à quatre jours par mois dans certains établissements, soit une cinquantaine de commissions ? « *On ne fait pas ça pour l'argent, ça c'est sûr* », souligne Pierre F. Pour une journée de commission, la rémunération de l'assesseur extérieur est de 45 euros brut. « *Il ne faudrait pas que cela devienne une profession, ce serait dénaturer la mission* », souligne Guy-Bernard Busson, président de l'Association nationale des assesseurs extérieurs en commission de discipline (Anaec), créée en 2013.

**Lire aussi | Durcissement du régime disciplinaire en prison**

Tous sont d'ailleurs soucieux de maintenir ce fragile équilibre. « *On est représentants de la société civile, mais pas représentatifs malheureusement* », rappelle Paul H., étudiant en droit de 21 ans. La fonction, méconnue du grand public, peine encore à recruter. Certains établissements doivent régulièrement faire sans, et il n'existe pas aujourd'hui de chiffres précis sur le nombre d'assesseurs actifs – quelques centaines seulement, selon l'Anaec, qui organise régulièrement des sessions de formation pour ses membres.

## « On continue à enfermer sans réfléchir à la suite »

Pourtant, François B. est intarissable sur ce que ce rôle lui apporte. Chaque fois qu'il sort de prison, il a le sentiment d'avoir « *une meilleure compréhension de la nature humaine* ». Pour Pierre F., c'est « *un sentiment unique d'utilité* ». « *Cela permet surtout de relativiser plein de choses, renchérit Sophie D. On ne mesure pas la chance qu'on a de ne pas avoir de privations de liberté.* »

## « Ça va vite de se retrouver au mauvais endroit au mauvais moment », Antoine N.

Tous se sont déjà imaginés de l'autre côté des barreaux, dans ces cellules si exigües. « *Ça va vite de se retrouver au mauvais endroit au mauvais moment* », rappelle Antoine N. A ceux qui lui disent que « *la prison c'est le Club Med* », Paul H. a du mal à ne pas répondre sèchement. « *Je me suis fâché avec beaucoup de gens depuis que je suis assesseur* », sourit l'étudiant.

« *Parfois, on a l'impression d'abreuver une machine* », concède Sophie D., navrée de voir qu'on « *continue à enfermer sans réfléchir à la suite* ». « *On les laisse seuls entre eux se tirer vers le bas, sans leur tendre la main, et on s'étonne qu'ils ressortent pire qu'ils ne sont entrés* », souligne Guy-Bernard Busson, de l'Anaec. Il a vu des détenus, surtout les plus jeunes, devenir « *de plus en plus durs, de plus en plus fermés* ».

La présence des assesseurs extérieurs peut-elle changer la donne ? Elle « *contribue à faire évoluer le secteur pénitentiaire vers plus d'ouverture* », rappelle Sophie D., saluant les initiatives qui « *cherchent à mettre l'humain au centre des préoccupations* ». Un jour, elle aimerait organiser une visite du centre pénitentiaire pour ses collègues de travail, toujours surpris par cette occupation atypique. « *On gagnerait tous beaucoup à aller passer un peu de temps en prison* », conclut-elle.

*\* Par mesure de sécurité, les assesseurs extérieurs ne dévoilent ni leur nom de famille ni l'établissement pénitentiaire dans lequel ils exercent.*

## Charlotte Chabas